

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

| Nombre de Membres | | |
|-----------------------------|-------------|----------|
| Affiliés au Comité Syndical | En exercice | Présents |
| 22 | 22 | 12 |

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 9 décembre à 10h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de M. COUSIN), Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Guillaume LOEUILLEUX, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. MAJEWICZ), Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN (suppléé par Mme CARON), Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Olivier MAJEWICZ (suppléé par M. Jean-Marie LOUCHEZ), Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET, Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Evelyne CARON

F3-12-2024 : CONTRAT DE CONCESSION, SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, RELATIF A LA RENOVATION, AU DEVELOPPEMENT, A L'EXPLOITATION DU POLE DE VALORISATION DES DECHETS RESIDUELS (P.V.D.R.) ET DU POLE DE VALORISATION DES BIODECHETS (P.V.B.) DU SEVADEC - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE CONCESSION

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la note explicative de synthèse communiquée aux élus avant la réunion du Comité Syndical présentant les motifs de choix du concessionnaire par le Président ainsi que l'économie générale du contrat,

Vu les documents mis à disposition des élus et mentionnés dans la convocation à la séance du Comité Syndical du 9 décembre 2024, notamment l'intégralité du projet de contrat de concession et l'offre technique et financière du concessionnaire,

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20241209-F3-12-2024-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 2 décembre 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de concession sous forme de Délégation de Service Public (D.S.P.) pour la rénovation, le développement, l'exploitation du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels et du Pôle de Valorisation des Biodéchets avec la société PAPREC ENERGIE France,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires, notamment un avenant le cas échéant, à la cession du contrat par PAPREC ENERGIE France en faveur de la société dédiée dont elle doit assurer la création aux termes du contrat de concession,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déléguer sa signature pour les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*


62101 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 10/12/2024
Certifié exact
L'ordonnateur

